

Résolution du CMS de ...

8 février 2023

L'indexation des salaires à seulement 1,4% prévue par le Conseil d'État représente une baisse des salaires réels. Une telle perte salariale est inacceptable pour l'ensemble du personnel de la santé parapublique vaudoise. Elle pèse d'autant plus fortement sur les salarié.e.s des classes les plus basses de la grille, ce d'autant plus que le personnel du parapublic est exclu de la « prime vie chère » octroyée à une partie du personnel de l'État.

Le personnel du CMS de La Tour-de-Peilz demande au Conseil d'État l'ouverture immédiate de véritables négociations avec les syndicats et organisations du personnel, avec comme base une nouvelle proposition d'indexation qui constitue au minimum une nette amélioration de la décision communiquée le 8 décembre dernier.

Sans réponse positive à cette demande, nous décidons de nous mobiliser le 9 février et de participer aux actions et manifestations organisées ce jour-là-

Signé par 3 personnes

Merci d'apposer les signatures au verso !

Pour éviter toute représailles, celles-ci ne seront pas transmises nominalement mais resteront au syndicat.